



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Applicables à compter du 14 avril 2025

IDENTITÉ DU VENDEUR

- Raison sociale : Du Nombre A l'Étincelle (« Vendeur »)
- Forme : Entreprise Individuelle
- Siège social : 4 Bis Rue Sainte Valère, 79210 Mauzé-sur-le-Mignon, France – Deux-Sèvres (79)
- Coordonnées : info@dnae-numerologie.fr
- SIRET : 94 156 615 000012
- Site internet (le « Site ») : <https://www.dnae-numerologie.fr>
- Hébergeur du site : WEBADOR – Torenallee 20 5617BC Eindhoven - Pays-Bas
- Directeur de la publication : Christelle LALIDA PITAULT

Clause n° 1 : Objet et champ d'application

Les conditions générales de vente (CGV) décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société Du Nombre A l'Étincelle et de son client dans le cadre de la vente de thèmes numérologiques. En contactant la société Du Nombre A l'Étincelle pour bénéficier de ses services, vous confirmez que vous avez lu, compris et accepté d'être lié à ces CGV.

Le client reconnaît avoir la capacité requise pour contracter et acquérir les services proposés.

Le client accepte que les informations demandées en vue de la conclusion du contrat ou celles adressées en cours de son exécution soient transmises par voie électronique. Les CGV sont mises à disposition sur le Site du Vendeur. Elles peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis par le Vendeur, les modifications étant alors applicables à toutes commandes postérieures. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la passation de la commande.

Clause n° 2 : Prix

Les prix des services vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros toutes taxes comprises.

Les tarifs des services proposés sont affichés sur le Site du Vendeur (<https://www.dnae-numerologie.fr>)

La société Du Nombre A l'Etincelle s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les services commandés aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Le Vendeur peut, sans préavis, changer les services, cesser de les fournir ou créer des limites pour ses services.

Clause n° 3 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue :

- par chèque,
- par virement,
- le cas échéant, indiquer les autres moyens de paiement acceptés.

Les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- Paiement à la fin de la restitution d'un thème
- Lors de l'achat d'un bon cadeau : Le règlement se fait dans les 15 jours suivant la réception du bon cadeau par voie dématérialisée.

Tout règlement versé au Vendeur ne saurait être considéré comme des arrhes. Dans le cadre de la lutte contre la fraude, le Vendeur peut demander au client des justificatifs ; A défaut de réception de ces justificatifs ou en cas de réception de justificatifs jugés non conformes, la commande pourra être annulée et le compte bloqué.

Clause n° 4 : Droit de rétractation

Délai de rétractation – Conformément aux dispositions des articles L221-18 et suivants du Code de la consommation, le client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter du jour où le client, ou un tiers autre que le transporteur et désigné par lui, prend physiquement possession du bien.

Notification de la rétractation – Pour exercer le droit de rétractation, le client doit notifier au Vendeur sa décision de rétractation par une déclaration dénuée de toute ambiguïté et par écrit.

Remboursement – Le Vendeur rembourse tous les paiements reçus. Le Vendeur procède au remboursement dans les 14 jours suivant la notification de la rétractation en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé pour la transaction initiale, sauf accord exprès du client pour l'utilisation d'un moyen différent.

Exclusions – Le droit de rétractation est exclu pour les services listés à l'article L.221-28 du code de la consommation.

Clause n° 5 : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des services livrés à l'échéance, le client doit verser à la société Du Nombre A l'Etincelle une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises.

A compter du 1er janvier 2015, le taux d'intérêt légal sera révisé tous les 6 mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014).

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 30 euros due au titre des frais de recouvrement.

Articles 441-10 et D. 441-5 du code de commerce.

Clause n° 6 : Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause "Retard de paiement", le client ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société Du Nombre A l'Etincelle.

Clause n° 7 : Livraison

La livraison de bon cadeau est effectuée par la remise directe de la marchandise au client par voie dématérialisée.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit du client à :

- l'allocation de dommages et intérêts,
- l'annulation de la commande.

Clause n° 8 : Force majeure

La responsabilité de la société Du Nombre A l'Etincelle ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n° 9 : Informatique et Liberté

Le Vendeur recueille des informations nominatives concernant le client par le biais du site internet ou les contacts directs (téléphonique ou mail). Ces informations ont pour finalité notamment les opérations relatives à la gestion des clients, à la prospection, à l'élaboration de statistiques commerciales, à la gestion des demandes de droit d'accès, de rectification et d'opposition, la gestion des impayés et du contentieux, à la gestion d'opérations promotionnelles, à la gestion des avis.

Ces données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires du Vendeur chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes. Ces données peuvent être utilisées pour l'envoi d'informations et offres promotionnelles de la part du Vendeur, dont le client peut se désinscrire à tout moment.

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 (modifiée par la loi du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel), le client d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition sur ses données nominatives collectées. Ces droits peuvent être exercés en écrivant à : Du Nombre A l'Etincelle, 4 Bis Rue Sainte Valère 79210 MAUZE -SUR-LE-MIGNON

Clause n° 10 : Preuve et archivage

Les registres informatisés du Vendeur seront considérés par les parties comme preuve des communications, commandes, paiements et transactions intervenus entre les parties, sauf preuve contraire.

Clause n° 11 : Droit de changer et de modifier les termes et conditions

La société Du Nombre A l'Etincelle se réserve la droit de modifier les CGV. Par conséquent, le client se doit de consulter cette page régulièrement. Lors des modifications, le vendeur informe que des modifications ont été apportées.

Clause n° 12 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

En cas de litige ou pour l'interprétation du présent contrat, seul le tribunal de commerce de NIORT sera compétent même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

L'application de la Convention de Vienne sur l'attribution internationale de marchandises et ici expressément écartée.

Clause n° 13 : Loi Applicable et litige

La loi française est applicable sans pour autant écarter l'application des droits législatifs impératifs accordés aux consommateurs ou d'une loi impérative plus protectrice par le juge étranger saisi par un consommateur du pays correspondant.

En cas de litige, le client est informé qu'il peut recourir à la médiation conventionnelle ou à tout mode alternatif de règlement des différends. Le consommateur est également informé de l'existence de la plateforme mise en ligne par la Commission européenne qui a pour objet de recueillir les éventuelles réclamations issues d'un achat en ligne des consommateurs européens et de transmettre ensuite les cas reçus aux médiateurs nationaux compétents : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>.